



**Arrêté du maire n°07 /2022**

**Permis de stationnement attribué à Mme WEIBEL Sophie et M. GROSSKLAUS Xavier**

Le Maire de la commune de Lapoutroie

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et suivants ;

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** la demande de Mme WEIBEL Sophie et M. GROSSKLAUS Xavier qui sollicitent l'autorisation d'occuper le domaine public communal, dans le cadre d'un déménagement, 11c, rue du 2<sup>ème</sup> Tabors Marocains.

**ARRÊTE**

**Article 1** – Le samedi 22 janvier 2022, de 9 heures à 12 heures, Mme WEIBEL Sophie et M. GROSSKLAUS Xavier sont autorisés à occuper temporairement le domaine public avec un véhicule de déménagement, au droit de l'immeuble situé 12, rue du 2<sup>ème</sup> Tabors Marocains (3 places de stationnement – côté droit en montant).

**Art.2** : La signalisation résultant des restrictions de stationnement exposées ci-dessus sera effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière par Mme WEIBEL Sophie et M. GROSSKLAUS Xavier.

**Art.3** : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Art. 4** : Mme WEIBEL Sophie et M. GROSSKLAUS Xavier et le commandant de gendarmerie de la Brigade de Lapoutroie sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée sur le tableau officiel.

Fait à Lapoutroie, le 21 janvier 2022

Le Maire,

Philippe GIRARDIN

*Certifié exécutoire,  
compte tenu de l'affichage sur le tableau officiel le*

